



Succession de bien immobilier

Par **jpf 18**, le **21/03/2008** à **20:41**

divorcé, la liquidation de la communauté n'as pas été faite, aujourd'hui décès de l'ex conjoint. un bien immobilier existe, 2 enfants, que peut-il devenir de ce bien, peut-il etre conserver en indivision , et l'usufruit peut-il etre donne au proprietaire ex conjoint qui reste, faudra-t-il réglé quelque chose